

**FORMULAIRE simplifié VOLET 2 MEDECIN DE MEDECINE GENERALE SALARIE EN CENTRE DE SANTE
OU EN ETABLISSEMENT DE SANTE**

VOLET 1 - IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

VOLET 1 - IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL	
<p>Nom de la structure d'accueil: CHICAM</p> <p>Représentant légal : LE BRIERE JEROME</p> <p>Courriel : jlebriere@ch-alencon.fr</p> <p>Téléphone : 02 33 32 30 30</p>	<p>Type de structure</p> <p><input type="radio"/> Centre de santé géré par un organisme à but non lucratif</p> <p><input type="radio"/> Centre de santé géré par une collectivité territoriale</p> <p><input type="radio"/> Centre de santé géré par un établissement de santé</p> <p><input checked="" type="radio"/> Etablissement de santé proposant un exercice strictement ambulatoire</p> <p><input type="radio"/> Médecin libéral proposant un contrat de collaboration salariée</p> <p><input type="radio"/> Autre (préciser) :</p> <p>Si centre de santé, est-il existant ou serait-il créé avec le recrutement du médecin généraliste ?</p>
<p>Adresse : 25 Rue de Fresnay</p> <p>CP : 61 000</p> <p>Ville : Alençon</p> <p>FINESS : 61 000051</p> <p><input type="radio"/> Il s'agit d'une zone sous-dense (ZIP / ZAC)</p> <p><input checked="" type="radio"/> Il s'agit d'un quartier politique de la ville</p>	<p>Nom du responsable médical du projet au sein de la structure d'accueil : « obligatoire »</p> <p>Docteur Sonia Cauchin Chef de pôle</p> <p>Courriel : scauchin</p> <p>Téléphone 02 33 32 30 30</p>

DESCRIPTIF DU PROJET MEDICAL

Principaux éléments du projet médical de la structure :

L'offre de consultations externes de médecine générale, est proposée par de nombreux hôpitaux en France et peut apporter une réponse partielle aux difficultés des patients. En 2017, 1,3 % de l'offre de médecine générale est assurée par des Centres Hospitaliers.

Le projet du CHICAM est une offre complémentaire et non concurrentielle avec l'offre actuelle de la médecine générale et les différents projets de pôles de santé portés par la Communauté Urbaine de l'Agglomération d'Alençon et le Conseil Départemental. Le projet complète l'offre de soins du week-end du point garde. Il répond à une attente de la population.

Les Consultations de Médecine Générale ont pour objectif de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins. Ce dispositif doit permettre la prise en charge de patients sans médecins traitants, de garantir l'accès aux soins de patients en difficulté sociale. Le service n'a pas vocation à prendre en charge les patients disposant d'un médecin traitant. A titre exceptionnel, ces patients pourront être pris en charge en période estivale ou lorsque le patient ne se voit pas proposer un rendez-vous au-delà de 72H00, par son médecin traitant. Le service adressera une copie de l'ordonnance et des observations au médecin traitant en accord avec le patient via APICRYPT.

Le praticien recruté dans le cadre de ce dispositif aura une activité uniquement ambulatoire à ce titre, il pourra devenir le médecin traitant des patients de cette offre de soin en assurant une prise en charge portant sur la prévention et la coordination des soins

En revanche les praticiens en poste dans l'établissement participant à ce service, ne pourront pas devenir médecin traitant de ces patients. Ces praticiens devront assurés les remplacements du médecin généraliste.

Localisation : Les consultations seront assurées au point de garde au rez-de-chaussée du bâtiment de la pédiatrie. L'entrée est commune avec le service d'ophtalmologie.

Jours et horaires : Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 13H00 à 18H00.

Information et admission :

Aucun numéro téléphonique du service, ne sera communiqué en externe. Les patients devront contacter le 15 pour disposer d'informations sur les modalités d'accès aux consultations. Les ARM et le médecin régulateur seront en charge d'orienter les patients vers le service de consultations ou les urgences. Si un patient souhaite un rendez-vous programmé, la régulation du 15 transfèrera l'appel vers le Call-center du CHICAM qui se chargera de proposer le rendez-vous de consultation.

La régulation libérale pourrait fonctionner 7 jours sur 7 et 24H sur 24H avant la fin de l'année. Cette nouvelle organisation entrainera une communication externe pour les patients puissent contacter le 116-117 et non plus le 15.

En non programmé, tout patient pourra se présenter à l'accueil du point garde, une secrétaire sera en charge de son admission. Les patients qui se présentent après 16H30 alors qu'il y a plus de 8 patients dans la salle d'attente seront orientés vers les urgences ou se voir proposer un rendez-vous programmé pour le lendemain.

Equipe médicale : Cette ligne médicale est ouverte à l'ensemble des professionnels du Centre Hospitalier qui souhaite participer au projet. Ces professionnels seront inscrits à l'ordre des médecins ou devront avoir réussi les Epreuves de Vérification des Connaissances. Ces praticiens seront accompagnés par un médecin généraliste les premiers mois. Cette accompagnement portera sur les capacités à construire une relation avec le patient, son entourage, les différents intervenants de santé, ainsi que les institutionnels, en utilisant, dans les différents contextes, les habiletés communicationnelles adéquates dans l'intérêt des patients. Le second axe d'accompagnement s'orientera sur la capacité à gérer les problèmes de santé indifférenciés, non sélectionnés, les situations aiguës ou chroniques, les urgences.

Tout médecin libéral retraité qui souhaite s'inscrire dans le projet pourra rejoindre l'équipe du CHICAM et ce service, sur statut de médecin contractuel.

Les pharmaciennes de l'établissement seront en charge d'informer l'équipe sur les aspects réglementaires de la prescription.

Traçabilité de l'information médicale : L'ensemble des prescriptions médicales sera intégré dans le DPI de l'établissement. Ces informations seront à la disposition du patient et transmises à la demande du patient à un médecin généraliste.

Eléments permettant d'apprécier la nécessité d'un recrutement de médecin généraliste salarié et projection de l'activité attendue :

L'Orne possède la population la plus âgée de la région Normandie. Son territoire est à dominante rurale. Le département pâtit d'un taux de chômage très élevé et d'un fort taux de pauvreté. Les revenus des habitants sont plus faibles que dans le reste de la région. Le territoire de l'Orne est confronté à une offre de soins insuffisante en médecine libérale. A ce jour, 40 000 habitants n'ont plus de médecins traitants dans le département.

Les études en démographie de la médecine libérale démontrent un nombre important de départs de médecins qui pourraient ne pas être remplacés.

Depuis 2008, 46 médecins sont partis à la retraite et n'ont pas été remplacés. En 2018, 19 généralistes âgés de plus de 65 ans sont partis à la retraite dont 7 sur la ville d'Alençon (4000 patients sans médecins traitants). 27 % des médecins libéraux du département ont plus de 65 ans.

Au 1er janvier 2019, il y a 161 médecins généralistes dans l'Orne pour 280 000 habitants.

Les patients sans médecins traitants se voient imposer une majoration de 10 € pour chaque consultation et sont remboursés par la CPAM à la hauteur de 30 % au lieu de 70 %. Ces patients n'ont plus de prise en charge globale et augmentent le volume d'hospitalisations non programmées. Au regard des délais de rendez-vous et du coût non remboursé, ces patients optent pour un passage aux urgences.

Les urgences de CH Alençon-Mamers perdent en fluidité et surtout prennent en charge des patients dont les pathologies ne relèvent pas de l'urgence. Le nombre de passage externe a augmenté de 6,2 % entre 2017 et 2018 (+2 200 passages).

Les locaux et les effectifs des urgences n'ont pas la capacité à pouvoir absorber une telle évolution.

Parallèlement, la régulation du 15 voit son activité augmenter avec des appels de patients en recherche d'une prise en charge. 20 appels par jour, essentiellement des patients en demande d'une consultation urgente par défaut de médecins traitants. Ce nombre d'appels augmente pendant les périodes estivales lorsque les praticiens libéraux sont en congés.

Quotités de travail sur les 2 années du dispositif (exprimées en demi-journées)

Année 1 : 498

Année 2 : 502

Présentation des effectifs dans la structure

Statut	Effectif actuel	Postes vacants	Départs en retraite (prévisions à 2 ans)

Médecins libéraux	0	0	0
Médecins salariés	0	1.2	0
Internes	0	0	
Externes	0	0	
Autres (précisez) :			

Autres éléments sur l'environnement de la structure d'accueil :

Localisation : Les consultations seront assurées au point de garde au rez-de-chaussée du bâtiment de la pédiatrie. L'entrée est commune avec le service d'ophtalmologie.

Jours et horaires : Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 13H00 à 18H00.

Information et admission :

Aucun numéro téléphonique du service, ne sera communiqué en externe. Les patients devront contacter le 15 pour disposer d'informations sur les modalités d'accès aux consultations. Les ARM et le médecin régulateur seront en charge d'orienter les patients vers le service de consultations ou les urgences. Si un patient souhaite un rendez-vous programmé, la régulation du 15 transfèrera l'appel vers le Call-center du CHICAM qui se chargera de proposer le rendez-vous de consultation.

La régulation libérale pourrait fonctionner 7 jours sur 7 et 24H sur 24H avant la fin de l'année. Cette nouvelle organisation entrainera une communication externe pour les patients puissent contacter le 116-117 et non plus le 15.

En non programmé, tout patient pourra se présenter à l'accueil du point garde, une secrétaire sera en charge de son admission.

Les patients qui se présentent après 16H30 alors qu'il y a plus de 8 patients dans la salle d'attente seront orientés vers les urgences ou se voir proposer un rendez-vous programmé pour le lendemain.

Equipe médicale : Cette ligne médicale est ouverte à l'ensemble des professionnels du Centre Hospitalier qui souhaite participer au projet. Ces professionnels seront inscrits à l'ordre des médecins ou devront avoir réussi les Epreuves de Vérification des Connaissances. Ces praticiens seront accompagnés par un médecin généraliste les premiers mois. Cette accompagnement portera sur les capacités à construire une relation avec le patient, son entourage, les différents intervenants de santé, ainsi que les institutionnels, en utilisant, dans les différents contextes, les habiletés communicationnelles adéquates dans l'intérêt des patients. Le second axe d'accompagnement s'orientera sur la capacité à gérer les problèmes de santé indifférenciés, non sélectionnés, les situations aiguës ou chroniques, les urgences.

Tout médecin libéral retraité qui souhaite s'inscrire dans le projet pourra rejoindre l'équipe du CHICAM et ce service, sur statut de médecin contractuel.

Les pharmaciennes de l'établissement seront en charge d'informer l'équipe sur les aspects réglementaires de la prescription.

Traçabilité de l'information médicale : L'ensemble des prescriptions médicales sera intégré dans le DPI de l'établissement. Ces informations seront à la disposition du patient et transmises à la demande du patient à un médecin généraliste.

VOLET 3 –porteur de projet

Avis motivé du porteur de projet:

La mise en place des consultations non programmées de médecine générale, est une étape dans la réorganisation de la filière courte des urgences. En effet, l'efficacité, de cette offre de soin ambulatoire, pourrait permettre la suppression de la filière courte de médecine aux urgences (4380H00 de temps médical).

Cette activité permettra aux urgentistes en fin de carrière, une réorientation professionnelle.

Etablissement recruteur

Signature du porteur de projet:

Jérôme Le Brière

Date : 7 JUIN 2019

